



## Procès-verbal du conseil d'école du 18 octobre 2018

### Présents :

M. Rousseau, Maire de Saint Hilaire de Loulay.  
M. Mabit, conseiller municipal chargé des affaires scolaires.  
Mmes Dupont, Meunier, Boyet, Kouachi Mouri, Le Roux, Dauvé, représentants des parents d'élèves.  
M. Lambert, président de Familles Rurales.  
Mme Tessereau, ATSEM.  
Mmes Morenne, Lagarde, Jaunet, Sellier, Morineau, Perraud, Ferchaud,  
M. Fonteneau, enseignants.  
Mme Provost, psychologue scolaire.  
Mme Corvellec, directrice et présidente de séance.

### Excusés :

Mmes Charles, Orioux, Autin, M. Le Roux, Bugeau, Autin, délégués des parents d'élèves.  
M. Bataille, Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Début de la séance : 18h30 / Fin de séance : 20h30  
Désignation du secrétaire de séance : Mme Ferchaud

Mme Corvellec, directrice de l'école, mène le conseil selon les dix points de l'ordre du jour :

### **1. Installation du conseil d'école**

Chaque membre du conseil d'école se présente.  
Mme Provost, psychologue scolaire, présente le fonctionnement du RASED.

Le règlement du conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès verbal du troisième conseil d'école de l'année 2017-2018**

Lors du dernier conseil d'école, les points suivants avaient été abordés :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'école
- Prévisions d'effectif pour la rentrée 2018
- Bilan des portes ouvertes de l'école
- Demandes diverses et dotations
- Les projets pédagogiques
- Le spectacle de fin d'année

Le procès-verbal du dernier conseil d'école est approuvé à l'unanimité.

### **3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Cette année, il y avait 236 inscrits. La participation s'élève à 54,6 % (51 % l'année dernière), la liste d'union est élue avec 108 voix.

Liste des parents délégués élus :

Nom	Prénom	Enfant(s) en classe de
DUPONT	Corinne	CM1
BOYET	Noémie	CP
CHARLES	Valérie	MS
MEUNIER	Nathalie	CM1
LE ROUX	Mathieu	GS - CM1
DAUVE	Lucie	PS - CP
BUGEAU	Guy	GS
AUTIN	Séverine	PS - CP - CM2
KOUACHI MOURRI	Ombeline	GS
LE ROUX	Aurore	GS - CM1
ORIEUX	Maud	CP - CM2
AUTIN	Baptiste	PS - CP - CM2

Dans cette liste, les 8 premiers noms sont les parents délégués titulaires, Mmes Kouachi Mourri, Le Roux, Orieux et M. Autin sont suppléants. Les suppléants ont la possibilité d'assister à tous les conseils d'école mais si tous les titulaires sont présents, ils n'ont pas de voix en cas de vote.

#### **4. Présentation de l'équipe éducative et des effectifs de l'école**

Cette année, 182 élèves étaient inscrits à l'école à la rentrée : 72 en maternelle et 110 en élémentaire. Les effectifs sont relativement stables puisqu'il y avait 187 élèves l'année dernière et 180 l'année précédente.

Voici les effectifs à la rentrée :

Mme Corvellec et Mme Ferchaud TPS/PS ; assistées de Mme Tessereau : 24 élèves (18PS + 6TPS)  
Mme Morenne et Mme Lamy PS-MS ; assistées de Mme Tesson : 25 élèves (4PS + 21 MS)  
Mme Lagarde GS ; assistée de Mme Hartz : 23 élèves

Mme Jaunet CP : 20 élèves  
Mme Sellier CE1 : 24 élèves  
Mme Morineau CE2 : 22 élèves  
Mme Perraudeau et Mme Ferchaud CM1 : 23 élèves  
M. Fonteneau CM2 : 21 élèves

Direction : Mme Corvellec

#### **5. Vote du règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité.

Les parents s'interrogent sur la répartition des responsabilités pendant le temps d'APC. En effet, pendant la pause méridienne, les élèves sont sous la responsabilité du personnel municipal, sauf les élèves pris en APC, qui eux sont sous la responsabilité des enseignants.

## **6. Organisation des activités pédagogiques complémentaires**

Les APC sont organisées sur le temps de la pause méridienne.

En maternelle, les enseignantes accompagnent les élèves à la cantine pour faciliter ce temps parfois difficile mais aussi travailler sur l'autonomie, l'hygiène et le langage (langage en situation sur les thèmes des aliments, des couleurs, des émotions...).

En cycles 2 et 3, les APC sont proposées les lundis et jeudis, avant ou après la cantine. Il y a deux modalités possibles (qui peuvent évoluer durant l'année, en fonction des besoins) :

- organisation d'un club lecture dans la BCD, sur la base du volontariat
- travail avec des élèves en difficultés pour consolider les fondamentaux

## **7. Les projets pédagogiques**

### Projets sur le thème de l'année :

– Cette année, l'école travaille sur les contes. Il y aura une première exposition lors des portes ouvertes de l'école, le samedi 19 janvier et une deuxième exposition plus tard dans l'année.

– Les CP et les CE1 bénéficient d'interventions musique. Ils préparent un spectacle, un conte musical, qu'ils présenteront lors des portes ouvertes de l'école.

### Projet photos :

– Les CE1 et les CM2 ont participé à un projet photo avec l'aide de l'association Lolayo. Ils ont appris à prendre des photos, puis ils ont choisi les 15 photos qui seraient exposées le 12 octobre.  
Les classes de CE1, de CM2 et de CM1 se sont rendu à l'exposition le 12 octobre.

– Les CM1 et les CM2 se sont rendus à la Maison de la Rivière où ils ont pu découvrir une exposition des photos de Thomas Windish.

### Projet théâtre :

– Les CE1 ont assisté à une pièce de théâtre le 16 octobre.

– Ils participeront au Printemps théâtral, à St Jean de Monts, les 3 et 4 juin.

### Projets autour de l'environnement (voir projet d'école) :

– Les élèves de maternelle iront ramasser les déchets autour de l'école le vendredi 19 octobre.

– Les élèves d'élémentaire bénéficieront des interventions de Vendée Eau.

### Autres projets proposés par les partenaires de l'école :

– Les bénévoles de l'association Lire et Faire-lire, affiliée à la FOL, interviendront à nouveau auprès des élèves de maternelle.

– Comme les années précédentes, les CE1 se rendront trois fois à la Maison de l'enfance, où ils découvriront de nombreux jeux de société (jeux de stratégie, jeux de réflexion, jeux d'adresse).

– Les différentes classes de l'école se rendront au cinéma de Montaigu, dans le cadre de Cin'école.

- Les élèves d'élémentaire bénéficieront des interventions sur la sécurité routière.
- Les CM1 se rendront au Vendéspace le 9 novembre pour les internationaux de tennis. Ils seront initiés au tennis, rencontreront un joueur professionnel et assisteront à un match.
- Les CM1 et les CM2 bénéficieront à nouveau du dispositif « orchestre à l'école ».
- Les élèves de GS, CP, CE1, CE2 et CM1 se rendront à plusieurs reprises à la bibliothèque municipale.

Les délégués des parents d'élèves évoquent les commémorations du 11 novembre. M. le Maire évoque en effet le souhait de la municipalité d'impliquer les enfants de la commune lors de cet événement. Un nouveau monument aux morts sera inauguré ce jour-là et les élèves du CE2 au CM2 seront invités à chanter la Marseillaise et à lire les noms inscrits sur le monument.

### **8. Utilisation des locaux et dotations municipales**

La Directrice remercie la mairie pour les meubles de la classes de CM2 et les portes de placard de la salle de motricité qui ont été réparées.

La dotation municipale sera votée le mois prochain. M. Mabit explique qu'elle devrait être sensiblement la même que les années précédentes car l'école n'a pas dépensé l'intégralité du budget qui lui était alloué.

L'équipe enseignante remarque que, si ce budget permet d'acheter les fournitures courantes, il n'est pas suffisant pour les dépenses occasionnelles plus importantes comme le matériel de cour, les livres ou les manuels. M. Mabit répond que les enseignants peuvent faire des demandes exceptionnelles en cas de besoin. Cependant, ils ne pourront pas obtenir de réponse immédiate. Pour les enseignants, il serait plus simple d'avoir un budget annuel plus élevé, de manière à pouvoir économiser d'une année sur l'autre pour les dépenses exceptionnelles, et de pouvoir ainsi commander le matériel au moment où le besoin s'en fait sentir.

M. Mabit précise que les budgets alloués aux écoles seront réétudiés lors de la création de la commune nouvelle.

L'équipe enseignante demande si l'achat d'une structure pour la maternelle est toujours envisagé, ainsi que les postes qui avaient été évoqués lors du troisième conseil d'école.

La directrice remercie la communauté de commune qui a doté l'école de nouveaux ordinateurs.

L'école a été informée en juin que le ménage ne serait plus fait dans deux salles de l'école. Or ces salles sont utilisées par les élèves : à l'étage, cette salle sert pour l'art visuel et les ateliers informatiques, au rez-de-chaussé, c'est là que les intervenants de « Lire et faire lire » s'installent pour lire des histoires aux élèves de maternelle.

Il est précisé que, d'après le décret n°89-122 du 24 février 1989 (relatif aux directeurs d'école), l'ensemble des locaux scolaires est confié durant le temps scolaire au directeur d'école qui « fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation ».

### **9. Bilan financier de la coopérative scolaire**

Mme Corvellec remercie les familles pour leurs cotisations (15€/enfant, 25€/2 enfants, 30€/ +2 enfants).

Elle remercie également la mairie pour sa subvention ainsi que l'association des parents d'élèves. L'argent récolté permet de financer les diverses sorties, les ingrédients des ateliers de cuisine, l'achat de petit matériel pédagogique...

Cette année, l'association des parents d'élèves a donné une subvention beaucoup plus importante que les années précédentes, ce qui a permis de mettre en place de nombreux projets et de compenser la hausse des tarifs des sorties et des transports, sans augmenter les cotisations des familles.

Compte de fonctionnement général		Coopérative scolaire / Foyer coopératif	
du 1er Septembre 2017		Ecole Les Petits Cailloux	
au 31 août 2018		rue des Marches de Bretagne	
en euros		85600 Saint Hilaire de Loulay	
Compte CCP n°	0	Date :	n° d'affiliation à l'OCCE
Compte bancaire n°	000 22034604	21/09/2018	C000184584


CHARGES	EUROS	PRODUITS	EUROS
607 Achats de produits de cession	2 333,50	707 Ventes de produits pour cession	3 055,00
618 Charges des activités éducatives	6448,46	708 Produits des activités éducatives	0,00
6281 Cotisations versées à l'OCCE	408,00	741 Subventions reçues	0,00
6282 Assurances versées	0,00	742 Subventions d'associations	4 348,70
650 Autres charges courantes	0,00	75 Autres produits courants	0,00
670 Charges exceptionnelles	0,00	756 Cotisations reçues	2 305,00
680 Budget de gros équipement	0,00	76 Produits financiers	0,00
		77 Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des charges =</b>	<b>9 189,96</b>	<b>Total des produits =</b>	<b>9 708,70</b>
	+		+
Excédent (1)	518,74	Déficit (2)	0,00
	=		=
<b>Total (3)</b>	<b>9 708,70</b>	<b>Total (4)</b>	<b>9 708,70</b>

BILAN simplifié au 31 août 0	
ACTIF	PASSIF
512 BANQUE * ou	110 Report à nouveau (31/08/N-1)
2747,52	2 278,98
514 CCP * +	120 Excédent
530 CAISSE	518,74
50,20	129 Déficit
	0,00
<b>Total de l'Actif (5)</b>	<b>Total du Passif (6)</b>
2 797,72	2 797,72

(1) Il y a Excédent si Produits > Charges  
(2) Il y a Déficit si Charges > Produits  
(3) Charges + Excédent éventuel  
(4) Produits + Déficit éventuel  
(3) et (4) doivent être égaux !  
(5) et (6) doivent être égaux !

Nom du mandataire :	Corvellec Laurie	Signature :	
---------------------	------------------	-------------	--

(\*) Vous devez joindre la copie du (des) dernier(s) relevé(s) de compte(s) bancaire(s) au 31 Août justifiant les comptes 5...

## 10. Restaurant scolaire

La directrice explique que les élèves du second service arrivent très souvent après 13h40, heure de reprise de la classe.

M. Lambert explique qu'un changement des horaires des écoles pourraient s'avérer nécessaire mais ce serait très compliqué à mettre en place. En effet, cela nécessiterait de modifier également les horaires des cars.

Mme Corvellec s'est rendue à la cantine pour en comprendre le fonctionnement et n'a pas constaté de problèmes. Cependant, elle estime qu'il n'est pas nécessaire de changer les horaires des écoles, en effet quelques ajustements pourraient permettre aux élèves d'arriver plus tôt à l'école.

Elle explique également que le personnel a le sentiment de ne pas être suffisamment nombreux.

M. Lambert, directeur de Familles Rurales, explique que le personnel est assez nombreux mais quelques modifications dans les façons de faire sont en effet nécessaires. Avec l'aide de Mme Pottier, directrice du restaurant scolaire, ces améliorations vont se faire progressivement.

Plusieurs réflexions sont en cours concernant le bruit, l'allongement du temps de repas...

Cette année, Mme Léger a été recrutée au restaurant scolaire. Elle occupe également un poste d'AVS au sein de l'école, ce qui permet de faire le lien entre le restaurant scolaire et l'école.

M. Lambert explique qu'une nouvelle secrétaire a été nommée cette année. Elle a pu constater qu'un certain nombre de dossiers étaient incomplets.

Les parents peuvent désormais signaler les absences par SMS (avant 9h), au numéro suivant : 06.84.70.42.87.

En cas de demande particulière ou de problème, les parents peuvent également contacter Familles Rurales par mail : [directionfrloulay@gmail.com](mailto:directionfrloulay@gmail.com)

M. Fonteneau s'étonne que les personnes qui prennent en charge les enfants le midi et le soir (pour les cars) n'aient pas de liste précise des élèves qu'ils doivent prendre.

M. Lambert ajoute qu'en ce qui concerne les trajets en car, le choix a été fait de mettre un accompagnateur dans chaque car (en plus du chauffeur).

L'idée d'une réunion entre les deux écoles et Familles Rurales est à nouveau soulevée.

### **11. Questions diverses.**

Les délégués des parents d'élèves demandent si la cour est désormais nettoyée le lundi matin. En effet, les services interviennent avant le début de la classe. Les membres du conseil d'école remercient la municipalité d'avoir pris en compte ce point abordé lors des derniers conseils d'école.

Un autre point est rappelé : le sable autour du bac à sable rend la cour des maternelles très glissante. Lors du précédent conseil, les enseignants avaient donc demandé si la cour pouvait être balayée régulièrement.

La directrice remercie les membres du conseil d'école pour leur présence et les informe que le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 12 mars à 18h30, à l'école.

**La présidente du conseil d'école**

**Mme Corvellec**

**La secrétaire de séance**

**Mme Ferchaud**